



## Parasitoses gastro-intestinales en troupeaux ovins et caprins



un abonnement annuel inédit!

### Définition

L'abonnement aux examens parasitaires consiste en un ensemble d'analyses réparties tout au long de l'année, réalisées sur des prélèvements issus d'animaux sélectionnés aléatoirement à diverses périodes-clé.

Il a pour objectif de favoriser le suivi parasitaire de l'exploitation en utilisant les outils disponibles de manière pertinente et en interprétant les résultats à l'aide des grilles d'interprétation fournies.

Cet abonnement spécifique aux ovins et caprins est proposé aux éleveurs cotisant à la mutuelle **arsia**†.

Il existe sous deux formules, l'une appelée « Starter » et l'autre « Full ».

#### La formule « Starter » comprend :

- 1 visite d'encadrement vétérinaire réalisée par l'Arsia
- Le matériel nécessaire au suivi des animaux et aux prélèvements
- 10 analyses coprologiques individuelles (flottaison au Zinc et Mc Master au sel)
- 2 analyses coprologiques de mélange (flottaison au Zinc et Mc Master au sel)
- 1 coloration spécifique «Haemonchus contortus» sur échantillon mélangé
- 1 contrôle d'efficacité de vermifuge

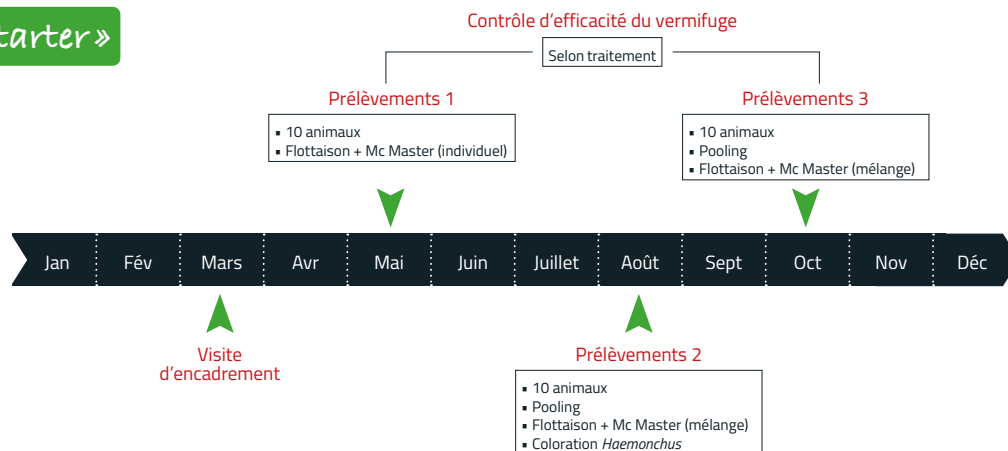
#### La formule « Full » comprend :

- formule « Starter » + 10 analyses coprologiques individuelles (flottaison au Zinc et Mc Master au sel)

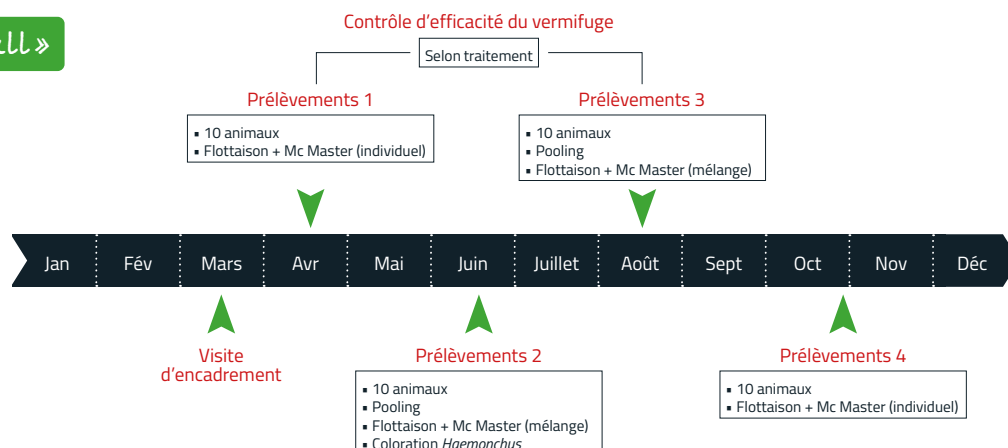
Les analyses supplémentaires seront facturées selon le tarif unitaire habituel.

En savoir plus sur le coût de ces formules ? [Voir nos actions arsia](#)†.

### Formule «starter»



### Formule «full»



L'ensemble du matériel nécessaire au suivi des animaux et à la réalisation des prélèvements à des fins d'envoi vers notre laboratoire sera remis après signature du contrat et paiement du montant dû. Les modalités du contrat d'abonnement sont consultables sur le site de l'ARSIA.

Intéressé(e)? Contactez-nous sans plus tarder! ARSIA : 083/23 05 15 / T. Petitjean: thierry.petitjean@arsia.be / F. Claine: francois.claine@arsia.be

Le contrat d'abonnement est disponible sur demande au service Epidémiologie et Encadrement Sanitaire de l'ARSIA (083/23 05 15 extension 4).